



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conseils économiques et sociaux régionaux

Question écrite n° 13714

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur le bilan de demi-mandature du conseil économique et social de la région Île-de-France émis en octobre 2007. Dans ce bilan, le conseil économique et social de la région Île-de-France préconise de prendre en compte la composante recherche et innovation dans la politique d'aménagement du territoire. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer son avis sur ce sujet.

Texte de la réponse

La recherche et l'innovation sont des éléments importants de la politique d'aménagement du territoire. En effet, la concentration géographique de sites universitaires et le regroupement entre activités économiques, unités de recherche et équipements structurants pour la recherche et l'enseignement supérieur, accompagnés d'offres de logements, de services et de transports conséquents, permettent d'atteindre une masse critique efficace en termes économiques, à fort impact industriel et visibilité internationale. L'opération d'intérêt national (OIN) de Saclay est, en l'occurrence, un exemple d'opération majeure d'aménagement du territoire prenant en compte la dimension recherche, à l'initiative de l'État. La politique du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche vise, en Île-de-France comme dans le reste du territoire national, à favoriser la compétitivité et l'attractivité des territoires. Tel est l'objet des politiques en matière de structuration de réseaux coopératifs de recherche, comme les réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) et les réseaux thématiques de recherche et de soins (RTRS). Le développement des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), en cours de structuration, qui s'inscrit également dans cette dynamique fédérative et vise à une meilleure lisibilité régionale et visibilité internationale de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire, participe également de cette volonté, tout comme les pôles de compétitivité auxquels participent de manière importante, en Île-de-France, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Dans ce contexte, le contrat de projets État-région a pour but de consolider cette politique en permettant la mise en oeuvre de grands projets de développement de la recherche de façon cohérente avec ces nouveaux dispositifs. On peut citer comme exemple l'affirmation du plateau de Saclay comme pôle d'excellence scientifique et technologique avec l'inscription de plusieurs opérations, en mathématiques, sciences de la vie ou dans les domaines des sciences et technologies de l'information (DIGITEO Labs), en liaison avec le pôle de compétitivité System(@tic), ainsi que le déménagement de l'école des hautes études en sciences sociales (EHESS) à Aubervilliers et le soutien à plusieurs projets structurants portés par des universités du nord de Paris, dans le cadre du PRES Paris-Nord. L'« opération Campus » pourra également contribuer à l'attractivité des grands sites d'enseignement supérieur et de recherche franciliens.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13714

Rubrique : Régions

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2007, page 8133

Réponse publiée le : 15 avril 2008, page 3289